



COMMUNIQUÉ

REMPART, ses associations et ses sites s'engagent pour le climat

L'accord de Paris, signé en 2015 lors de la COP21, est le premier accord universel adopté sur le climat. Il fixe l'objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Il fait une place importante à l'idée d'adaptation au changement climatique. L'évolution du climat expose à des contraintes et à des risques, mais l'adaptation nécessaire est aussi porteuse de transformation et d'innovation. Agir à tous les niveaux et à toutes les échelles est désormais déterminant pour respecter collectivement cet engagement.

En 2020, à la suite de son assemblée générale, REMPART a mis en place un groupe de travail Climat afin de sonder l'état des pratiques au cœur du mouvement. Cette réflexion révèle des engagements multiples et une volonté forte d'agir.

Ainsi, en tant qu'union d'associations d'éducation populaire et de sauvegarde du patrimoine :

- consciente que le changement climatique est une menace réelle partout dans le monde pour les populations et leur patrimoine ;
- considérant que les économies auxquelles nous sommes intégrés et nos comportements individuels et collectifs portent une responsabilité ;
- consciente que les changements affectent le patrimoine culturel et naturel et les sites gérés par nos associations, nos territoires n'échappant pas aux changements en cours tout comme notre patrimoine ;
- considérant que les changements affectent la société dans laquelle nos associations agissent et que l'échelle locale est le niveau privilégié de notre action ;
- affirmant que le cadre associatif est nécessaire au développement du pouvoir d'agir des citoyens et que le patrimoine est un support d'éducation et d'adaptation aux changements en cours ;

REMPART s'associe à l'action mondiale pour le climat à travers le [Climate Heritage Network](#) (Réseau Patrimoine-Climat) déjà rejoint par l'[International National Trusts Organisation](#) (INTO) et le [Conseil International des Monuments et des Sites](#) (ICOMOS).

Le patrimoine offre des voies de résiliences et les activités associatives que nous conduisons pour le préserver intègrent déjà des pratiques conformes à l'esprit de l'action pour le climat. Nous sommes cependant conscients de la nécessité de faire davantage à notre échelle.

A l'issue d'un travail collectif, l'Union REMPART s'engage à :

- 1/ mettre en œuvre** auprès de ses publics une **pédagogie de chantier** et du patrimoine intégrant les enjeux climatiques ;
- 2/ diffuser dans son réseau des pratiques et usages** les plus vertueux ou sobres s'agissant des activités conduites, des modes de déplacement privilégiés, des prélèvements de la ressource naturelle, de consommation, ou de partis pris de restauration... ;
- 3/ renforcer les capacités de son réseau** par la formation aux enjeux climatiques et les synergies avec les associations de l'éducation à l'environnement et de la conservation de la nature ;
- 4/ observer les effets du changement climatique** sur les sites de son réseau et recenser les mesures d'adaptation prises site par site, et à les partager ;
- 5/ prendre en compte ces effets dans les projets de restauration des sites** gérés par les associations.

Paris, le 8 décembre 2020